



## CELEBRATION DE MARIAGE A L'AMBASSADE

### Liste des pièces à fournir :

- Passeports malagasy à présenter + photocopie
- 02 imprimés de renseignements à remplir correctement à dater et à signer par chacun des futurs époux
- 02 fiches de renseignements sur les témoins, comportant leurs signatures (carte d'identité nationale ou passeport à l'appui) et leur âge (21 ans révolus)
- 01 copie intégrale d'acte de naissance daté de moins de 03 mois à la date de la célébration du mariage à l'Ambassade, délivré par la Mairie du lieu de naissance
- 01 certificat de célibat délivré par la Mairie du lieu de naissance, daté de moins de 03 mois
- Photocopie de la Carte d'identité consulaire des futurs époux
- Droit : 50 euros
- Concernant la situation militaire des futurs conjoints ou leur situation vis-à-vis du Service National, mentionner sur les imprimés les références des pièces justificatives. Dans le cas d'un non recensement, 5 fiches de résident à l'étranger doivent être complétées et signées, puis visées par le Service Consulaire.
- Si un contrat de mariage (régime matrimonial) est envisagé, il doit être fait par-devant un notaire avant le mariage et une copie doit en être jointe au dossier.
- Cas de futur conjoint mineur (-18 ans): Une ordonnance du Tribunal de Première Instance à Madagascar est exigée

### **DEPOT DE DOSSIER :**

- Au moins 4 semaines avant la date de célébration du mariage (les dates et heures fixées)

### **CEREMONIE :**

- Prévoir 2 témoins suppléants
  - Arriver une demi-heure avant l'heure et présenter les témoins ainsi que les pièces d'identité
- Le cas échéant, mentionner les enfants à légitimer

**Dépôt de demande: Lundi au vendredi de 09H00 à 13h30**  
**Retrait des documents : Lundi au vendredi de 14H30 à 16h30**

**Email : [serviceconsulaire.madagascar@gmail.com](mailto:serviceconsulaire.madagascar@gmail.com)**